



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 16760

### Texte de la question

M. Gerard Leonard appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation critique dans laquelle se trouvent les centres d'entrainement aux methodes d'education active (CEMEA). En ce qui concerne les CEMEA Lorraine, l'Etat, pour differentes actions realisees, doit plus d'un million de francs et les associations, du fait de ce retard, subissent des penalites de la part de l'URSSAF et sont contraintes de differer la date de reglement de leurs fournisseurs. Cette situation sera encore aggravee par la baisse de subvention dont les CEMEA viennent d'etre informes, qui atteint 27 p. 100 au titre de l'annee 1994. Les credits votes pour ce dispositif essentiel d'actions en faveur de la jeunesse etant insuffisants pour permettre aux associations precitees de mener a bien leur action, il demande si des mesures financieres sont envisagees par l'Etat pour soutenir leur action en 1994 et 1995.

### Texte de la réponse

Pour le ministre de la jeunesse et des sports, le role des associations, lorsqu'elles agissent pour creer des activites et developper des solidarites la ou il est particulierement besoin d'initiatives et d'engagement, est irremplacable. C'est pour cette raison qu'il a reserve, en 1994, une enveloppe de credits legerement superieure a celle effectivement utilisee en 1993, d'une part pour soutenir l'emploi associatif a travers le FONJEP - 122 MF - et, d'autre part, pour encourager la realisation de projets tournes vers la prise en compte des besoins des jeunes sur leurs lieux de vie - 48 MF. Ces deux aspects du soutien accorde aux associations de jeunesse et d'education populaire sont formalises dans une convention d'objectifs annuelle. A cette date, la procedure de notification des decisions est engagee et plus de la moitie de l'enveloppe financiere est deja versee aux associations beneficiaires, principalement via le FONJEP et sous forme d'acomptes. Le ministre de la jeunesse et des sports releve avec grand interet que les centres d'entrainement aux methodes d'education active souhaitent une veritable politique partenariale destinee a tous les jeunes de ce pays ; c'est precisement un des objectifs de la consultation nationale des jeunes que de faire dialoguer les decideurs economiques, associatifs et politiques avec les jeunes, au plan national, mais aussi et surtout au plan local. Il veut, enfin, croire que les centres d'entrainement aux methodes d'education active saisiront cette occasion exceptionnelle pour demontrer leur capacite a organiser ce dialogue avec les jeunes et faire valoir leurs initiatives et leurs projets.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonard Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16760

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 juillet 1994, page 3656

**Réponse publiée le** : 5 septembre 1994, page 4492